

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 671

présenté par

M. Brun, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, Mme Meunier, M. Manuel, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Porte, M. Rolland, M. Sermier, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« services »,

insérer les mots :

« , à ses modes de recyclage, de réparation et de réemploi ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer les acquis de la loi anti-gaspillage du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dans l'affichage mis à disposition des consommateurs de biens et services et ce afin de renforcer la lutte contre l'obsolescence programmée des produits et la prévention de la production de déchets.